

**ÉTUDE DIACHRONIQUE DE L'EXPRESSION DE LA PÉRIODE
PASSÉE DANS CHANTS D'OMBRE DE LÉOPOLD SÉDAR
SENGHOR**

Aly TRAORE

Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo
Côte d'Ivoire
traorealy687@yahoo.fr

Résumé : L'indicatif désigne le mode des verbes d'action ou d'état d'une manière certaine. Il situe un événement dans l'époque passée, présente ou future. C'est pourquoi il paraît intéressant de s'interroger sur une étude diachronique de l'expression de la période passée. Les temps verbaux véhiculent le témoignage de nos faits et gestes, de nos actes, de nos opinions personnelles, de notre antériorité, de nos regards dans le temps et dans l'espace. Dans *Chants d'ombre*, le poète peint sans complaisance, par le canal des temps verbaux, relevant de la période passée, la réalité socio-historique de sa race, tout en ne négligeant pas la sienne.

Mots clés : étude diachronique, syntagme verbal, période passée.

Abstract: The indicative refers to the mode of the action or state verbs in a certain way. It locates an event in the past, present or future. This is why it seems interesting to consider a diachronic study of the expression of the past period. In this context, Senghor's is an almost ideal corpus. The verbal time conveys the testimony of facts and gestures, acts, personal opinions, anteriority, looks in time and space. In *Chants d'ombre*, the poet paints without complacency, through verbal time, the socio-historical reality of his race, while not neglecting his own.

Keywords: diachronic study, verbal syntax, verbal time, past period.

Introduction

L'indicatif présente l'action comme un fait certain qui a lieu, qui a eu lieu ou qui aura lieu. C'est pourquoi S.-G. Chartrand et *alii* (1999, p. 207) stipulent qu'il « est le seul mode temporel, car c'est le seul qui permette de situer un événement dans l'une des trois époques du temps chronologique : le passé, le présent et le futur. » D'ailleurs, ses formes verbales permettent d'opposer ces trois époques à travers les temps. Pour M. Grevisse (1991, pp. 1160-1161) « les temps sont les formes par lesquelles le verbe situe l'action dans la durée, soit relativement au moment où s'exprime le locuteur, soit relativement à un repère donné dans le contexte, généralement par un autre verbe. » Par ailleurs, on discrimine deux types de repères temporels en l'occurrence l'époque et la période qui pourrait représenter un espace de temps. Cette dernière nous intéresse à plus d'un titre puisqu'elle va constituer le centre d'intérêt de l'article suivant.

Dans ledit article, l'objectif est de s'appesantir sur la période passée à partir de l'œuvre poétique *Chants d'ombre (désormais CO)* de Léopold Sédar Senghor. Il s'agira d'étudier les enjeux syntaxico-sémantiques sur le plan diachronique de l'expression de cette période dans l'œuvre poétique de Léopold Sédar Senghor. Par conséquent, cette étude suscite les interrogations suivantes : quels sont les temps qui expriment au mieux la période passée ? Comment lesdits temps expriment-ils cette période ? Quelles sont les marques spécifiques de cette période dans *CO* ? Autrement dit, comment cette période se manifeste-t-elle dans cette œuvre ?

Pour mener à bien cette étude, l'énonciation sera convoquée. Cette méthode à en croire A. Niklas-Salminen (2012, p. 94) est l'« acte de production d'un énoncé par un locuteur qui dit *je* dans un moment particulier auquel il renvoie par *maintenant*, et dans un lieu précis auquel il renvoie par *ici*. » Ce travail va se décliner en trois axes à savoir le passé composé, le passé simple et l'imparfait de l'indicatif vu qu'ils sont supposés être les véritables « temps dits du passé ».

1. Le passé composé, temps d'expression de la période passée

Ce temps du passé est défini par M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul (2016, p. 543) « comme forme verbale composée symétrique du présent, le passé composé exprime l'aspect accompli et marque l'antériorité par rapport au présent ». Au regard de cette appréciation, quels types d'événements le passé composé indique-t-il dans l'œuvre de Senghor ?

1.1. Le passé composé, aspect antérieur-accompli par rapport au présent

De par sa constitution se déclinant en morphème du présent + participe, le passé composé annonce un lien vivant entre le procès qu'il indique et le maintenant du locuteur. Scrutons les fragments ci-après de CO :

(1) *Les marchands et les banquiers m'ont **proscrit** de la Nation. / Sur l'honneur de mes armes, ils **ont fait** graver « Mercenaire ». (CO / P. 47)*

(2) *Avec une patience paysanne, j'**ai travaillé** à la lime des dix-sept heures d'été. (CO / P. 25)*

(3) *Nous **avons échangé** les présents rituels. (CO / P. 17)*

Dans les exemples supra, le passé composé inscrit les procès « proscrit », « fait », « travaillé » et « échangé » dans un passé proche. En d'autres mots, ce passé est en étroite relation avec le maintenant du poète. Du coup, il devient pratiquement difficile de le remplacer par le passé simple, qui, de manière logique, ne partage aucun point de contact avec le présent de l'indicatif. Par conséquent, la préférence du poète au passé composé s'explique par ce point de contact que ce tiroir entretient avec le présent, surtout qu'il perçoit le temps historique comme un continuum étant donné que le passé déteint sur le présent et le futur. De la sorte, le poète l'utilise aisément avec les adverbes annonçant une antériorité incontestable par rapport au moment de l'énonciation, comme l'atteste l'emploi de « l'autre matin » et « un jour » dans les extraits qui vont suivre :

(4) *Et **un jour**, étrangers dans ce paysage trop connu / Sans au revoir nous **sommes partis**, **partis un jour** sans couleur et sans bruit. (CO / P. 38)*

(5) ***L'autre matin** – j'**ai perdu** la mémoire des jours et des sous-préfectures / j'**ai senti** sur ma joue le lait frais de la vérité. (CO / P. 25)*

Il en est ainsi avec la présence de l'adverbe « ce jour » qui découle du langage parlé confirmé dans l'exemple suivant :

(6) *Seigneur, vous **avez visité** Paris par **ce jour** de votre naissance. (CO / P. 19)*

Le passé composé de cet extrait, à l'écrit, doit être remplacé par un passé simple. Ainsi, dans certains cas, il n'est pas surprenant que le passé composé affiche la valeur d'un passé simple.

1.2. Le passé composé, substitut du passé simple

Le passé composé peut indiquer des faits ponctuels, les événements successifs d'un récit au passé. Comme temps résultant du passé, le passé composé peut situer le procès dans le passé et se substituer de la sorte au passé simple, à la seule différence que « l'événement passé n'est pas totalement coupé du présent, mais envisagé par le locuteur, à partir du moment de l'énonciation, avec une certaine ''proximité psychologique'' ». (M. Riegel et alii, *op. cit.*, p. 536). Dans ce cas, le poète l'associe à divers adverbes temporels comme « encore ». En témoigne le vers ci-après :

(7) *Tu m'as assailli encore cette nuit / Cette nuit sans clair de lune
au bord de la mare perfide, panthère / Décochée de l'arc d'une
branche.* (CO / P. 13)

Aussi le poète emploie-t-il alternativement le passé composé discursivement et historiquement comme l'authentifie l'exemple subséquent :

(8) *Ils m'ont dépêché un courrier rapide. / Et il a traversé la violence
des fleuves ; dans les rizières basses, il enfonçait jusqu'au nombril.*
(CO / P. 16)

En (8), les passés composés « dépêché » et « traversé » sont associés à un imparfait, « enfonçait ». Ils ont manifestement la valeur aspectuelle et temporelle d'un passé simple étant entendu que le procès est totalement en disjonction avec le moment de l'énonciation : il exprime une action située dans le passé, donc totalement accomplie. De plus, la présence de la non personne « Ils » est symptomatique de l'énonciation narrative. En conséquence, le passé composé est ici d'un emploi historique. Toutefois, D. Maingueneau (1990, pp. 22-23) précise que,

contrairement au passé simple, qui coche une action ''fermée'', entièrement accomplie à un instant du passé, le passé composé dévoile une action passée dont les conséquences se poursuivent encore au moment présent. Son emploi, en lieu et place du passé simple, relie le

procès au cadre spatio-temporel du locuteur.

Ainsi, dans l'extrait ci-dessous :

(9) O Morts, qui **avez** toujours **refusé** de mourir, qui **avez**
su résister à la Mort /
Jusqu'en Sine jusqu'en Seine, et dans mes veines fragiles, mon
sang irréductible /
*Protégez mes rêves comme vous **avez fait** vos fils, les*
migrateurs aux jambes minces.
 (CO / PP.7-8)

les procès « avez refusé », « avez su » et « avez fait », du point de vue de l'aspect, relèvent de l'accomplie et appartiennent ainsi à l'époque passée. Mais, ces différentes actions ne sont pas totalement éteintes parce qu'elles ont des répercussions dans l'époque présente. Le passé composé décrit donc ici des faits dynamiques d'autant plus que, malgré leur état d'inertie, (symbolisé par la mort), ces « Morts » continuent d'agir, d'influencer la vie du poète. Ce temps de la période passée du mode indicatif indique des actions passées dont les conséquences se manifestent encore dans la période présente. D'ailleurs, à en croire R. L. Wagner et J. Pinchon (1991, p. 368), « dans cette valeur le passé indéfini ne se distingue du présent que dans la mesure où il évoque un procès sous son aspect achevé. »

En revanche, dans l'exemple ci-après,

(10) J'**ai choisi** ma demeure près des remparts rebâtis de ma mémoire,
 à la hauteur des
 remparts / Me souvenant de Joal l'Ombreuse, du visage de la terre
 de mon sang. (CO / P. 8)

le passé composé « ai choisi » est d'un emploi discursif. Et pour preuve, il n'est pas en rupture avec le moment de l'énonciation. En effet, les embrayeurs « je », « ma », « me » et « mon » sont les marques linguistiques de la présence du locuteur dans son énoncé étant entendu qu'ils ont pour rôle d'« articuler l'énoncé sur la situation d'énonciation ». (D. Maingueneau, *Idem*, p. 13).

À l'image de ce qui précède, de nombreux travaux ultérieurs ont montré que le passé composé peut fonctionner aussi bien dans le discours que dans le récit. André Petit-Jean, par exemple, stipule que le passé composé est un temps à deux visages, il peut être employé discursivement ou

historiquement. (A. Petit-Jean, 1992, pp. 120-122). Il arbore alors la valeur d'un passé simple, temps qui mérite d'être abordé présentement.

2. Le passé simple, temps d'expression de la période passée

Pour H.-D. Béchade :

Le passé simple, appelé aussi passé *défini* par opposition au passé composé appelé aussi passé *indéfini*, indique qu'un fait ou une action sont entièrement achevés à une époque déterminée du passé. On voit le fait ou l'action du commencement à la fin de leur accomplissement et le passé simple ne marque aucun contact avec le présent (1993, pp. 46-47),.

Autrement dit, a priori, le passé simple n'a pas de liaison formelle avec le système du présent et il n'exprime jamais cette association avec ce temps. Mais, dans certains versets de *CO*, on constate que le passé simple n'est pas totalement en rupture avec le présent du fait de l'influence notable que les événements du passé ont sur la situation actuelle du poète.

2. 1. Le passé simple, son intrusion dans l'époque du présent

Aux dires d'E. Biloa (2007, p. 76), « le passé simple est une forme verbale qui situe dans le passé des événements achevés. Il n'a aucun rapport avec le présent, et le fait appréhendé du début à la fin de sa réalisation. » Par ailleurs, E. Biloa ajoute que pour H.-D. Béchade (*op. cit.*, p. 47), le passé simple constitue un « temps-mort » étant donné qu'il distingue dans le passé un ou plusieurs faits indépendants et précis. Or, contre toute logique, nous assistons à l'intrusion inopinée du ce temps du passé dans de nombreux extraits de *CO*. Citons deux versets en guise d'illustration :

(11) *J'oublie / Les mains blanches qui **tirèrent** les coups de fusils
qui **croulèrent** les
empires / Les mains qui **flagellèrent** les esclaves, qui vous
flagellèrent / Les mains
blanches poudreuses qui vous **gifièrent**. (CO / P. 20)*

(12) *On nous tue, Almamy ! on ne nous déshonore pas. » / Ni ses
montagnes ne **purent** nous dominer ni ses cavaliers nous encercler ni sa
peau claire nous séduire. (CO /*

P. 30)

Dans la séquence (11), le procès « oublie », verbe de la proposition principale, est au présent de l'indicatif alors que tous les lexèmes verbaux des subordonnées relatives, « tirèrent », « croulèrent », « flagellèrent » (repris), et « giflèrent », incarnent le passé simple de l'indicatif. Il en va de même en (12) puisque les deux premiers procès « tue » et « déshonore » se conjuguent au présent de l'indicatif tandis que le dernier est au passé simple. Ces verbes au passé simple sont totalement en rupture avec le moment de la parole étant donné que nous sommes en face d'un discours et non d'un récit.

Par conséquent, dans les exemples susmentionnés, à la place du passé simple, on s'attend naturellement au passé composé, qui, d'ordinaire, est employé pour établir un rapport entre l'événement passé et le présent qui le supporte. L'atteste la paraphrase des exemples (11) et (12) :

(11a) *J'oublie / Les mains blanches qui **ont tiré** les coups de fusils qui **ont croulé** les empires / Les mains qui **ont flagellé** les esclaves, qui vous **ont flagellé** / Les mains blanches poudreuses qui vous **ont giflé**.*

(12a) *On nous tue, Almamy ! on ne nous déshonore pas. » / Ni ses montagnes **n'ont pu** nous dominer ni ses cavaliers nous encercler ni sa peau claire nous séduire.*

Aussi l'emploi du passé simple de l'indicatif dans le discours, comme le certifient les fragments (11) et (12), n'est-il pas une manière pour le poète de mettre en exergue le caractère brutal, agressif, douloureux et choquant de ces faits passés qu'il rappelle avec autant d'amertume ?

2.2. Valeur stylistique du passé simple de l'indicatif

Dans certains versets de *CO*, le poète Léopold Sédar Senghor superpose, du moins, alterne le présent et le passé simple sans aucune forme de transition. Pourtant, ces deux tiroirs appartiennent à deux instances narratives différentes. De manière générale, le présent préside à l'énonciation discursive tandis que le passé simple est le temps par excellence de la narration. Examinons encore une fois l'exemple (11) :

(11) *J'oublie / Les mains blanches qui **tirèrent** les coups de fusils
qui **croulèrent** les
empires / Les mains qui **flagellèrent** les esclaves, qui vous
flagellèrent / Les mains
blanches poudreuses qui vous **giflèrent**. (CO / P. 20)*

À travers cet extrait, il y a une succession dans la production des événements marquant l'évolution du récit. Le choix du passé, symbolisé par les procès « tirèrent », « croulèrent », « flagellèrent » (renouvelé) et « giflèrent », n'est pas fortuit. Aussi traduit-il de manière directe une attitude énonciative consistant à supprimer sa trace personnelle. Le poète utilise alors le passé simple pour s'écarter de ce qu'il a vécu.

D'ailleurs, comme le souligne E. Biloa (*op. cit.*, p. 76), « l'auteur a des souvenirs qu'il voudrait oublier ; ainsi peut-on dire que le passé simple s'emploie pour des événements lointains, détachés du moment de la parole. » Autrement dit, le passé simple apparaît ici comme une barrière de sécurité qui va permettre d'« oublier », sinon d'atténuer, un tant soit peu, les atrocités vécues par le poète. Par ailleurs, à ce sujet, les propos suivants de P. Imbs (1968, p. 84) ne sont pas à négliger vu que « le plus souvent, il (le passé simple) se groupe en série dans une relation d'événements successifs, qui, répétons-le, forment une histoire, qui se déroule dans le temps historique rectiligne, où les événements se succèdent dans l'ordre chronologique, lequel est un ordre irréversible. » Qu'en est-il alors de l'imparfait de l'indicatif dans CO de Léopold Sédar Senghor ?

3. L'imparfait de l'indicatif, temps d'expression de la période passée

L'imparfait exprime la période passée de diverses manières qui résulte de ses caractéristiques fondamentales ou du contexte dans lequel il est usité. Assurément, si la première manière de dire le passé de l'imparfait est ordinaire comme on dirait neutre ou objectif¹, la seconde, plutôt subjective et marquée, portera les stigmates de la personne de l'usager, de son histoire, de son idéologie... C'est en associant ces deux ports d'attache que l'on découvre chez Léopold Sédar Senghor la nomenclature suivante de l'imparfait, l'imparfait historique ou narratif, l'imparfait pittoresque, de rupture ou de clôture et l'imparfait d'atténuation, comme mode d'expression de la période

¹ Cette caractérisation résulte de ce que cet usage de l'imparfait est formalisé, fixé et s'inscrit dans l'esprit de tout usager de la langue française comme ce qui va de soi, ce qui est normal.

passée.

3.1. L'imparfait historique ou narratif

L'imparfait historique ou narratif marque un fait non répété qui a lieu à un moment précis du passé. Ce moment est, en général, précisé par un complément rapportant une temporalité. Considérons ces deux versets du corpus :

(13) *Me charme par-delà les années, sous la cendre de tes
paupières / La braise ardente,
ta musique vers quoi nous **tendions** nos mains et nos
cœurs **d'hier**. (CO / P. 10)*

(12) *C'**était hier** la Toussaint, l'anniversaire solennel du Soleil / Et
nul souvenir dans
aucun cimetière. (CO / P. 7)*

Dans les deux exemples susmentionnés, l'adverbe de temps « hier » précise le moment pendant lequel se sont développées les actions de (13) et de (14). « Hier » n'a donc pas ici pour synonyme la « veille ». Il est d'un emploi figuré vu que les imparfaits « tendions » et « était » expriment des procès en train de se dérouler dans une partie du passé. Ici, l'adverbe de temps indique, par conséquent, une époque indéterminée, mais qui n'est passée que depuis peu. Et ce rôle est dévolu dans ces extraits au complément circonstanciel de temps « hier ». Une nuance de cet imparfait est l'imparfait pittoresque, de rupture ou de clôture.

3.2. L'imparfait pittoresque, de rupture ou de clôture

L'imparfait pittoresque s'inscrit dans une diachronie qui situe la narration dans une logique de description. C'est cette valeur de l'imparfait que révèle Brunetière dans cette heureuse formule : « c'est un procédé de peinture [...] L'imparfait sert ici à prolonger la durée de l'action exprimée par le verbe et l'immobilise en quelque sorte sur les yeux du lecteur. » (M. Grevisse, *op. cit.*, 1980, p. 254). Autrement dit, à en croire H.-D. Béchade, « [...] l'imparfait se substitue à un passé simple de récit. Il exprime ainsi une action qui s'est produite dans le passé, toujours précisée par une quelconque indication de temps et que l'on étend en quelque façon dans la durée ». (H. D. Béchade, *op. cit.*, p. 45). Ce fait est observable dans les extraits ci-

dessous :

(15) *Quels mois alors ? Quelle année ? Je me rappelle sa douceur
fuyante au crépuscule
/ Que **mourait** au loin les hommes comme aujourd'hui, que
fraîche **était**, comme un
limon, l'ombre des tamariniers. (CO / P. 27)*

(16) *J'**étais** moi-même le grand-père de mon grand-père / J'**étais**
son âme et son
ascendance, le chef de la maison d'Elissa de Gâdou / Droit
dressé ; en face, le
Fouta-Djallong et l'Almamy du Fouta. (CO / P. 30)*

À travers ces versets, l'on constate que les verbes à l'imparfait, « mourait » et « était » en (15) et « étais » en (16), présentent des actions en train de se dérouler dans une portion du passé. L'authentifie la présence des indications temporelles « quels mois ? », « quelle année ? » qui soulignent que lesdites actions ont déjà eu lieu. Ce sont des procès brefs que le narrateur veut voir poursuivre « dans la durée ». Ils sont alors des substituts du passé simple de l'indicatif, comme en témoignent les paraphrases de (15) et (16) :

(15a) *Quels mois alors ? Quelle année ? Je me rappelle sa douceur
fuyante au
crépuscule / Que **mourut** au loin les hommes comme
aujourd'hui, que fraîche **fut**,
comme un limon, l'ombre des tamariniers.*

(16a) *Je **fus** moi-même le grand-père de mon grand-père / Je **fus**
son âme et son
ascendance, le chef de la maison d'Elissa de Gâdou / Droit
dressé ; en face, le
Fouta-Djallong et l'Almamy du Fouta.*

L'imparfait, temps du passé, peut également permettre d'adoucir un fait jugé choquant ou brutal. Il s'agit, dans ce cas, de l'imparfait de l'atténuation.

3.3. L'imparfait d'atténuation

L'imparfait d'atténuation participe d'un euphémisme et contribue,

comme sa caractérisation l'indique, à atténuer, à adoucir le procès que véhicule le verbe. En effet, il procède en reportant, virtuellement, dans le passé un fait présent, perçu comme trop vif ou trop brutal sur le moment et qui pourrait heurter l'interlocuteur. L'illustre la séquence suivante :

(17) *j'ai traversé, moi aussi, des fleuves et des forêts d'embûches
vierges / D'où
pendaient des lianes plus perfides que serpents. (CO / P. 16)*

Le procès à l'imparfait de l'indicatif dans cette séquence, « **pendaient** », permet d'amoindrir le calvaire vécu par le poète lors de la traversée de cet espace où tout lui a été hostile.

À la vérité, cet imparfait est une sorte de minimisation d'un acte social susceptible de heurter la face d'autrui. C'est une expression d'affection. Cet imparfait est dit hypocoristique. En voici un exemple :

(18) *J'ai traversé des peuples qui vous **décochaient** un salut
empoisonné. (CO / P. 16)*

Dans cet exemple, l'imparfait « **décochaient** » est un artifice pour masquer le dégoût éprouvé par le poète lors de l'accueil glacial à lui réservé par la population autochtone. Il n'a bénéficié d'aucune marque d'affection de la part des « peuples » rencontrés. Ce type d'imparfait se rencontre également dans le fragment ci-dessous :

(19) *Les torrents de mon sang **sifflaient** le long des berges de ma
cellule. / Sous les
coups de bélier, tenaces **étaient** les digues et les murs d'un poids
perfide. (CO / P.
24)*

Ici, les verbes à l'imparfait, « **sifflaient** » et « **étaient** », nous renseignent sur les souffrances vécues par le poète lors de sa détention. Ce temps du passé sert à éloigner de lui, du moins en esprit, ces moments très douloureux de son existence. D'ailleurs, à en croire H.-D. Béchade (*op. cit.*, p. 44),

D'un point de vue général, l'imparfait indique une action en train de se dérouler dans une portion du passé. C'est

un « temps-ligne » (aspect inaccompli). On ne voit ni le début ni la fin de l'action ; celle-ci est en partie accomplie, mais non achevée à l'époque passée où elle se situe (*imparfait* du latin *imperfectum* = « non accompli parfaitement »). Le processus se déploie dans la durée indéfinie. *Durée* et *inachèvement* sont les valeurs de base de l'imparfait. Ces valeurs ressortent particulièrement quand ce temps se trouve confronté au passé simple ou composé.

Dès lors, que faut-il retenir de l'étude diachronique de l'expression de la période passée dans la poésie senhorienne ?

Conclusion

Que ce soit le passé composé, le passé simple ou l'imparfait de l'indicatif, chacun de ces temps, dans leur approche diachronique, exprime un pan de l'histoire individuelle et collective du poète et de son peuple. Leur adjonction ainsi que leurs emplois alternés ont offert, au poète, l'opportunité de jeter un regard transversal sur des situations qui l'ont véritablement marqué aussi bien individuellement que collectivement. En ce qui concerne le poète lui-même, l'étude de ces trois temps de l'époque du passé ont permis de mieux appréhender son itinéraire psychologique. Le versificateur s'est plu à rappeler, avec autant d'exotismes et de véhémence, son parcours personnel depuis sa tendre enfance jusqu'à sa majorité en immortalisant, par la temporalité verbale, les moments les plus saillants de cette existence tumultueuse.

Le discours est, par conséquent, le mode d'énonciation qui implique l'interaction d'un locuteur et d'un allocataire insérés dans le présent d'énonciation. E. Benveniste (*op. cit.*, p. 242) le définit comme « toute énonciation supposant un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière... ». Sous ce rapport, la poésie appartient à l'énonciation discursive étant donné que le poète fait prévaloir, par toutes sortes d'artifices, les fonctions émotive et conative du langage dans le but de capter, du moins, de captiver l'attention du lecteur ou de l'auditeur.

Références bibliographiques

- BECHADE Hervé-D., 1993, *Syntaxe du français moderne et contemporain*, 3^e édition, Paris, PUF, collection « Fondamental ».
- BILOA Edmond, 2007, *Le français des romanciers négro-africains. Appropriation, variationnisme, multilinguisme et normes*, Paris, L'Harmattan.
- CHARTRAND Suzanne G., AUBIN Denis BLAIN Raymond et SIMARD Claude, 1999, avec la collaboration de François Morin, *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui*, Paris, GRAFICOR.
- FRONTIER Alain, 1997, *La Grammaire du Français*, Paris, Éditions Belin.
- GREVISSE Maurice, 1993, *Le Bon Usage*, Gembloux, 13^e édition revue, 2^e tirage, Duculot, 1993.
- IMBS Paul, 1968, *L'emploi des temps verbaux en français moderne, Essai de Grammaire descriptive*, Paris, Librairie C. Klincksieck.
- MAINGUENEAU Dominique, 1990, *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Bordas.
- NIKLAS-SALMINEN Aïno, 2012, *Le Verbe*, Paris, Armand Colin.
- PETIT-JEAN André, 1992, « *La figuration de l'espace et du temps dans les dialogues de théâtre* », *Pratiques* n°74, pp. 105-125.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe et RIOUL René, 2016, *La Grammaire méthodique du français*, 6^e édition, Paris, QUADRIGE MANUELS, Presses Universitaires de France.
- SENGHOR Léopold Sédar, 1964 et 1973, *Chants d'ombre*, Paris. Éditions du Seuil.
- WAGNER (Robert Léon) et PINCHON (Jacqueline), 1991, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.